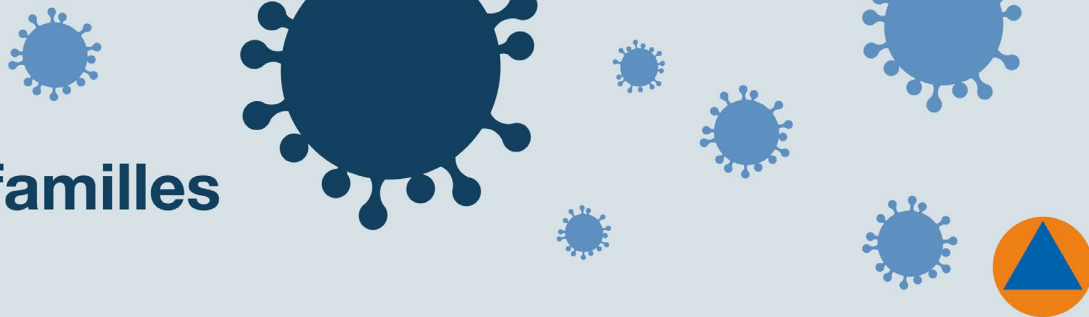


COVID-19

Infolettre aux familles

CHSLD



Le 13 novembre 2020

LA RÉGION DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES TOUJOURS AU NIVEAU D'ALERTE ROUGE

La transmission soutenue et importante du virus COVID-19 dans la communauté place l'ensemble de notre région au palier d'alerte maximal (rouge). Dans le but de prévenir les éclosions et de protéger la santé et la sécurité des résidents, des proches aidants et des travailleurs, de nouvelles mesures sont mises en place dans les différents milieux de vie.

Port du masque de procédure par les résidents lors de soins

Depuis le 26 octobre dernier, tous les usagers recevant des services du CISSS de Chaudière-Appalaches doivent se voir offrir un masque de procédure lors de l'obtention d'un soin, et ce, quel que soit l'endroit, incluant les CHSLD. Dans le contexte actuel, il s'agit d'une mesure supplémentaire recommandée par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, pour protéger les travailleurs de la santé. **L'usager n'a toutefois pas l'obligation d'accepter.**

De plus, spécifiquement pour les CHSLD, voici certaines précisions :

- Si la situation d'un résident ne permet pas le port du masque ou s'il refuse, on n'insiste pas;
- Tous les résidents agités, qui ne collaborent pas ou pour qui le port du masque de procédure pourrait représenter un enjeu de sécurité, ne sont pas concernés par cette mesure;
- Les résidents qui collaborent et aptes à consentir au port du masque seront consultés pour connaître leur préférence. Un registre sera tenu à jour pour informer l'équipe et pour que cette pratique soit actualisée pour tous les soins d'hygiène et les soins infirmiers offerts aux résidents qui sont en accord;
- Les répondants identifiés pour les résidents qui ne sont pas en mesure de nous donner leur consentement seront contactés pour valider leur position face à l'application de cette mesure auprès de leur proche.

Cette mesure est bien sûr temporaire et sera réévaluée en fonction de l'évolution du nombre de cas et d'éclosions dans la région. Soyez assuré que la volonté de votre proche sera respectée dans cette démarche.

Prise de température à l'entrée des CHSLD

Une autre nouveauté a aussi été introduite au cours des dernières semaines dans les CHSLD, soit la prise de température obligatoire pour les travailleurs à leur arrivée au CHSLD.

Maintenant, face à l'importance de préserver nos milieux d'hébergement de tout risque et considérant la présence régulière des proches aidants, la Direction du programme de soutien à l'autonomie des personnes âgées a suggéré d'introduire graduellement la prise de température volontaire pour les proches aidants. Ainsi, au cours des prochaines semaines, il est probable que lors de votre visite, vous vous fassiez offrir par l'agent de sécurité, la possibilité de faire prendre votre température. La température est prise sans contact à l'aide d'un thermomètre à infrarouge. **Nous rappelons que vous êtes libre de refuser.**

Cette mesure est complémentaire à la vigilance des signes et des symptômes qui est demandée à chaque présence et pourrait permettre à une personne d'être un vecteur de transmission sans le savoir.

Des champions en prévention et contrôle des infections dans nos CHSLD

L'ensemble des CHSLD de notre région forme actuellement, au sein de leur personnel, des champions en prévention et contrôle des infections. Les gestionnaires et les employés sélectionnés font déjà partie de nos équipes, ils sont de titres d'emploi différents et sont formés pour assurer l'application adéquate des mesures de prévention et contrôle des infections au quotidien dans nos milieux de vie. Plus spécifiquement, ils auront le mandat d'agir en tant que modèle dans l'application des mesures de préventions et contrôle des infections, en plus d'observer et d'intervenir au besoin auprès de leurs pairs, des résidents et des proches aidants.

Une nouvelle cohorte de préposés aux bénéficiaires en formation

52 nouveaux préposés aux bénéficiaires en CHSLD répartis sur nos territoires s'ajouteront bientôt à nos équipes de soins. Ces nouvelles recrues sont actuellement en stage de formation depuis le 10 novembre dans nos différents CHSLD. Ils intégreront officiellement nos équipes une fois leur formation terminée et s'ajouteront aux nouveaux préposés aux bénéficiaires intégrés au courant des derniers mois. Cette deuxième vague de nouvelles ressources permettra de consolider nos équipes de remplacement et ainsi nous assurer d'offrir des soins et services de qualité.

Vos droits

Malgré la situation pandémique qui perdure, les comités de résidents sont toujours actifs et continuent d'exercer leur mandat de défense et de promotion des droits des résidents, ainsi que de s'assurer de l'amélioration de la qualité des soins et services.

Chaque année, les comités de résidents doivent réaliser une reddition de comptes en produisant un rapport d'activités et financier faisant état de leurs réalisations et de leur plan d'action. Les assemblées générales annuelles (AGA) sont habituellement l'occasion de faire connaître ces rapports aux résidents et à leurs proches. Cette année, en raison de la pandémie de COVID-19 et des mesures sanitaires qui en découlent, les comités peuvent décider de reporter leur AGA à l'an prochain, en s'assurant de respecter certaines conditions. Si vous souhaitez recevoir l'information concernant la tenue ou non de l'AGA du comité de résidents de l'installation où réside votre proche, ou pour consulter les rapports d'activités et financiers, nous vous invitons à contacter le comité des usagers de votre territoire.

- CU de Beauce : 418 774-3304, poste 32575
- CU des Etchemins : 418 625-3101, poste 42492
- CU de la région de Thetford : 418 338-7427
- CU d'Alphonse-Desjardins : 418 380-8994, poste 81439
- CU de Montmagny-L'Islet : 418 248-0639, poste 5728

Nous vous rappelons que toutes les éditions de l'infolettre aux familles sont disponibles sur la page Web du CISSS de Chaudière-Appalaches, [à la section dédiée aux familles](#). Vous y trouverez également une [foire aux questions](#) régulièrement mise à jour et alimentée à l'aide des préoccupations que nous adressent les familles. Nous vous invitons à la consulter régulièrement. Vous pouvez aussi nous écrire : familles.chsld.cisssca@ssss.gouv.qc.ca

Foire aux questions :
[foire aux questions](#)

Boîte courriel unique :
familles.chsld.cisssca@ssss.gouv.qc.ca